

Dossier pour les références



Extrait du règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance, article 60,5^e :

Une personne physique doit, pour obtenir sa reconnaissance, soumettre au bureau coordonnateur agréé pour le territoire où est située la résidence où elle entend fournir les services de garde, une demande écrite accompagnée des documents et renseignements suivants : les noms, adresses et numéros de téléphone de deux personnes qui ne lui sont pas apparentées, qui la connaissent depuis au moins deux ans et qui peuvent attester son aptitude à agir comme responsable d'un service de garde en milieu familial ;

Voici les étapes qui seront effectuées par le Bureau Coordonnateur :

1. Deux noms de personnes pour les prises de références
2. Appel téléphonique à faire auprès de ces personnes
3. Commentaires reçus, consignés par écrit.

Dossier pour les références



Saint-Basile-le-Grand, le _____

À qui de droit,

Par la présente, je _____ (nom de la candidate),
autorise le personnel du Bureau Coordonnateur du CPE Les Copains
d'Abord, à communiquer avec les personnes dont les noms ont été
mentionnés pour la prise de références en lien avec ma demande de
reconnaissance en tant que Responsable d'un service de garde en
milieu familial.

Signature